

DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MOSTUEJOULS

SÉANCE DU 25 MAI 2020
ANNULE ET
REMPLECE CELLE DU
25 MAI

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION
11	11	11

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de mai à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BEDEL Christine, Maire.

Présents:

AUBERTIN Corinne, BALMAYER Christophe, BAUDOUNET Josette, BEDEL Christine, CHARRE Christian, CHILLON Véronique, DUMAS Jean-François, GRAILLE Bernard, PIERRE Marine, RIVIERE Pascale, TRANNOIS Éric

Absent :

Absents excusés :

<p>Nota : Le Maire certifie Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la Porte de la Mairie le 26/05/2020 Que la convocation du Conseil avait été faite le 18/05/2020</p> <p style="text-align: right;">Le Maire,</p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil. Marine PIERRE a obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>
--	--

Objet : Election des Adjoints au Maire pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à MOSTUEJOULS,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Abstention : 1
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrage exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur DUMAS Jean-François : 10 voix

Monsieur DUMAS Jean-François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au Maire.

Election du Deuxième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Abstention : 1
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrage exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr GRAILLE Bernard : 11 voix

Monsieur GRAILLE Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au Maire.

Election du Troisième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Abstention : 1
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrage exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme CHILLON Véronique : 10 voix

Mme CHILLON Véronique ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième Adjointe au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus-dit. Tous les membres présents ont signé au registre

Le Maire
Christine BEDEL

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification du

Acte dématérialisée